

Réunion du 13/01/2015

L'an deux mille quinze, le treize janvier, à 20h, le Conseil municipal de la commune de PISIEU dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de M. Jean-Luc DURIEUX, Maire.

Date de la convocation du Conseil Municipal : le 05 janvier 2015

Étaient présents: Vincent CLAIR, Chantal COTS, Emmanuel DARGELLY, Cédric DEJOINT, Jean-Luc DURIEUX, Jean-Louis GIRARD, Murielle GRIFFET, Ludivine FONBONNE, Sylvie PUGLIESE, Nicole REA, Yvan REYNAS, Jérôme ROBIN, Emilie ROSTAING, Blandine VERDIER.

Formant la majorité des membres en exercice.

Étaient absent(s): Thierry RUSSIER.

Murielle GRIFFET a été désignée comme secrétaire de séance.

Délibération n°2015-01

Objet : Convention de partenariat avec le CIB (Centre de l'Île du Battoir) pour mettre en place un transport desservant les élèves du regroupement pédagogique jusqu'au CIB

M. le Maire explique que dans le cadre de la mise en place de la nouvelle organisation scolaire, les communes de Pisieu et Revel-Tourdan souhaitent faciliter l'accès à l'accueil de loisirs sans hébergement de l'association du centre de l'Île du Battoir de Beaurepaire, le mercredi après la classe.

Un service de transport scolaire a ainsi été mis en place par le centre de l'Île du Battoir entre les écoles du regroupement pédagogique et le collège Jacques Brel, ceci à titre provisoire, jusqu'au 20 décembre 2014.

Le coût de la mise en place de ce transport est pris en charge par les deux communes du regroupement pédagogique, la commune de Revel-Tourdan en assurant le paiement dans un premier temps.

Il est proposé de poursuivre ce service jusqu'à la fin de l'année scolaire 2014/2015.

Entendu cet exposé et après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents :

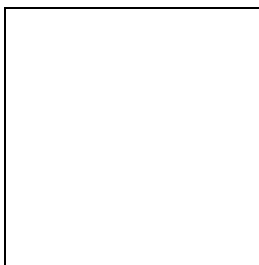
- APPROUVE la convention de partenariat avec le CIB pour la mise en place d'un service de transport scolaire le mercredi, jusqu'à la fin de l'année scolaire 2014/2015,

- PRÉCISE qu'une participation de 1 € par enfant et par trajet entre Pisieu et Beaurepaire sera

demandée aux familles qui bénéficieront de ce service,

• AUTORISE Monsieur le maire à signer tout document se rapportant à cette décision.

MAIRIE DE PISIEU



Réunion du 13/01/2015

Questions diverses

- 1) Dates des prochaines réunions :
 - Commission finances : 03/02 à 19h
 - CM : 10/02 à 20h

- 2) La question est posée de savoir si l'opération « village propre » est reconduite en 2015. Au vu de la faible quantité de déchets constatée au bord des routes, il est accepté d'organiser cette opération tous les 2 ans. De plus, il convient de ne pas trop solliciter les bénévoles. A prévoir en 2016.

- 3) Yvan Reynas donne un résumé de la réunion de la commission « Bâtiments » qui s'est tenue le 03 janvier dernier.
Il est proposé qu'un architecte soit missionné pour avoir des avis concernant :
 - Le chauffage : question de la ventilation, de la régulation de la température, et éventuellement du remplacement de la chaudière
 - L'agrandissement éventuel de la cuisine de la salle des fêtes
 - L'avenir de la cantineUn diagnostic énergétique va être demandé. L'ADEME va être contactée pour savoir si des subventions peuvent être obtenues.
Il est également demandé de reprendre contact avec la personne ayant réalisé le diagnostic « accessibilité » pour une explication et actualisation des choses à faire.

- 4) M. Le Maire informe le Conseil Municipal d'un courtier en assurances qui est venu lui présenter une association que les particuliers peuvent contacter pour obtenir des tarifs préférentiels pour adhérer à une mutuelle santé. Le CM donne son accord pour qu'une information soit diffusée dans le prochain bulletin municipal.

- 5) M. le Maire présente les devis demandés à Eric Berry pour l'entretien des espaces verts (suite réunion de la commission du 03/01) :
 - Terrain Daniel Eydan : remise en propreté du terrain : 1.000€
 - Talus sous la salle des fêtes : 2.500€
 - Rosiers sur la route de Pommier : à voir si possibilité de réaliser le travail en collectif.

- 6) Vincent Clair propose au CM d'avoir une réflexion sur une action annuelle qui pourrait être mise en place suite aux attentats de janvier, sur le thème de la liberté d'expression. Voir si possibilité d'inclure les écoles et les communes voisines. Le débat reste ouvert ; toutes les propositions seront les bienvenues lors de la prochaine séance du CM.

- 7) M. le Maire rappelle qu'aucune commémoration n'a lieu le 8 mai à Pisieu. Il propose que cela soit mis en place, pour respecter le devoir de mémoire.

Fin de la réunion : 22h15